EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/05/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220503-123386-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Séance du mardi 3 mai 2022
D-2022/133

Aujourd'hui 3 mai 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h30 à 17h47

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Nadia SAADI présente à partir de 15h09, Madame Catherine FABRE présente à partir de 15h05, Madame Isabelle ACCOCEBERRY présente à partir de 16h20, et Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 17h47

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH,

Bordeaux. 99, rue Abbé de l'Epée. Parcelle KV202 Mise en vente par adjudication d'une habitation communale. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une démarche globale de valorisation du foncier de la Ville, il vous est proposé de procéder à la vente par adjudication d'un immeuble communal vacant dont la ville est propriétaire qui ne présente pas d'intérêt pour l'administration communale ni pour les bailleurs sociaux.

Ainsi, dans le respect des principes d'équité et de transparence, et aux fins d'assurer la plus large publicité possible, une mise en vente par adjudication par l'intermédiaire du Marché Immobilier des Notaires (MIN) vous est proposée pour le bien décrit ci-après.

La mise à prix s'effectuera sur la base de l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat et conformément au cahier des charges établi par le notaire.

Il s'agit :

- Un immeuble en pierre se compose de la façon suivante : élevé sur sous-sol (niveau jardin), d'une emprise de 74 m², un rez-de-chaussée composé d'un accueil et d'un volume d'environ 129 m². La parcelle d'une contenance de 187 m² est cadastré KV202. La mise à prix est fixée à 490 000 €, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 04 juin 2021 (2021-33063-40917).

Selon les règles propres aux enchères publiques, il est ici précisé que :

- Les conditions de participation sont strictes. En effet, un versement de consignation chez le notaire est obligatoire pour participer à la vente.

- L'adjudication garantit l'attribution du bien au plus offrant sous réserve du 4ème point ci-après. Elle n'est pas soumise au délai de rétractation ou à des conditions suspensives.

- Les frais liés à l'intervention du MIN sont à la charge de l'acquéreur

- Le processus aboutit à une vente à l'issue d'un délai de surenchère de 10 jours. La ville recevra le prix de vente dans les 45 jours suivant la vente.

Le résultat de cette vente par adjudication vous sera communiqué ultérieurement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider de la cession par voie d'adjudication de l'habitation suivante :

- Un immeuble situé, 99, rue Abbé de l'Epée au prix de 490 000 €.

De mandater, à cet effet, le Marché Immobilier des Notaires.

D'encaisser la somme correspondante à cette vente.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tous les documents afférents à cette opération notamment le cahier des charges et l'acte de quittance du prix ainsi que toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE MADAME MYRIAM ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 mai 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Bordeaux 99 rue Abbé de l'Epée (KV 202)

Désaffectation/ déclassement

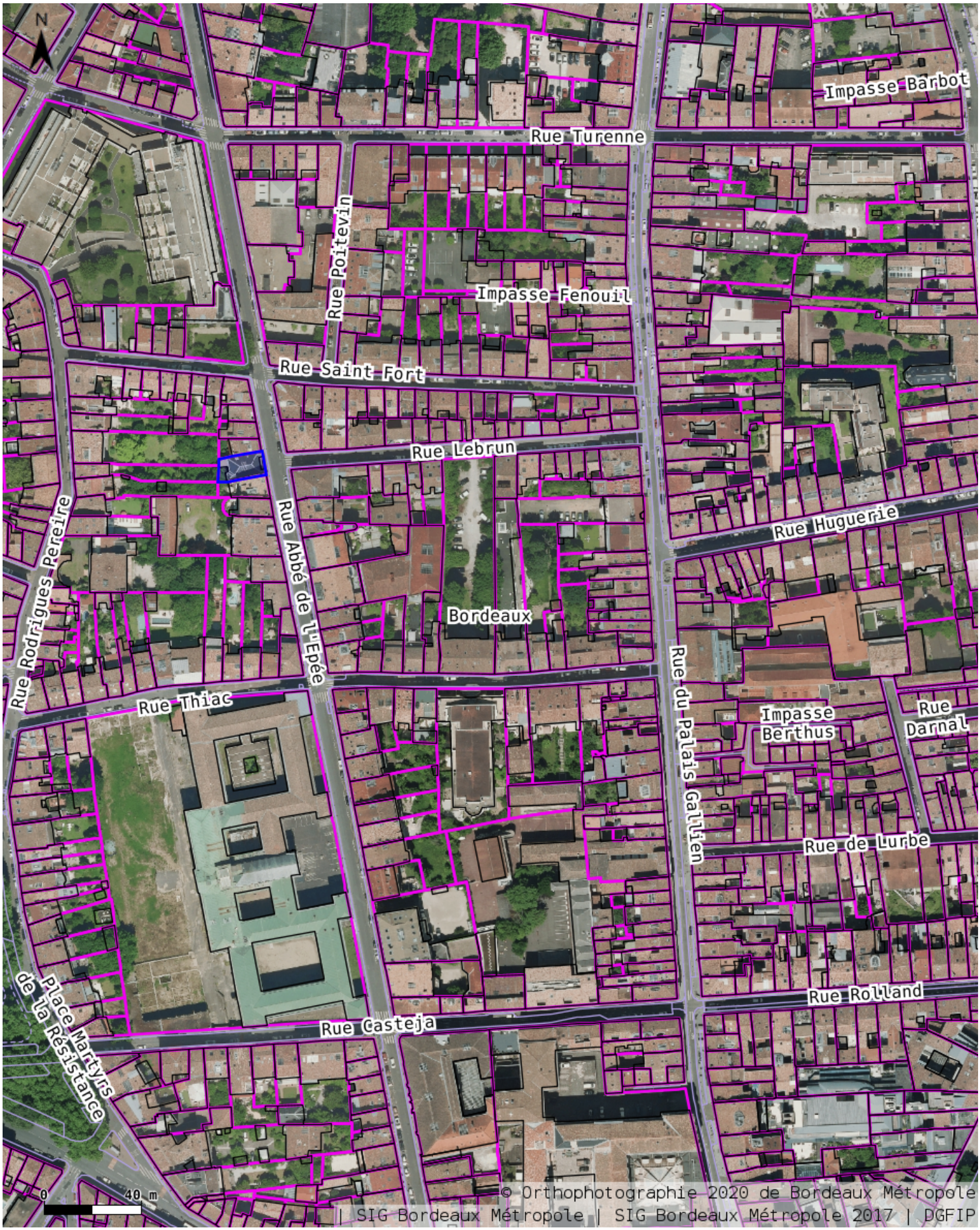

Cette cartographie, produite par le SIG Carto WEB de Bordeaux Métropole, est indicative : elle n'a aucun caractère opposable.

21/03/2022